



La Fédération Française d'Équitation dans sa politique de la sécurité en concours complet, a souhaité créer un groupe d'experts pour aider les officiels de compétitions : ils sont dénommés **Alerteurs**.

Art 3.1 du règlement spécifique de CCE - Composition des jurys

Les Officiels de compétition habilités figurent sur des listes consultables sur www.ffe.com.

Le jury est composé de toutes les personnes désignées par le Président du concours.

Quand l'épreuve exige des Juges qualifiés, ceux-ci doivent figurer sur la liste des Juges de concours complet pour les tests de dressage et de cross. Dans le cas de désistement d'un Juge, son remplaçant doit avoir la qualification requise. Dans le cas de dédoublement d'épreuve, chaque groupe doit disposer des Juges réglementairement prévus.

Un groupe d'experts dont la liste est disponible sur ffe.com est soutien aux officiels de compétition avec une mission d'accompagnement, d'expertise sécurité ou lanceur d'alertes.

Le rôle de ces experts est d'être les yeux des juges à la détente et sur le parcours. Les Alerteurs doivent se présenter aux officiels en arrivant sur la compétition pour échanger leurs numéros de portables, le téléphone sera le moyen utilisé pour échanger (ne pas utiliser les radios de la compétition).

Ils seront identifiés par tous les acteurs grâce au port d'un brassard "Alerteur FFE".

Leurs missions doivent toujours être réalisées avec beaucoup de discrétion, dans l'intérêt du sport et la réussite de la compétition.

Ils ne sont pas juges, ils ne sanctionnent pas ; mais ils rapportent aux juges les faits constatés sur le terrain.

Si un cavalier est en difficulté à la détente, l'expert bloque le départ et va informer les juges qui prendront la décision de laisser partir ou pas le concurrent sur le parcours.

L'ACTION DES ALERTEURS DOIT RESTER TRÈS EXCEPTIONNELLE.

Rappel des pénalités :

- En PRO Monte dangereuse : 25 points ; Un cas grave de monte très dangereuse entraîne l'élimination
- En Club, Poneys et Amateurs Monte dangereuse : 10 points ; Un cas grave de monte très dangereuse entraîne l'élimination
- Un couple ayant été sanctionné par deux montes dangereuses dans les 12 mois dans un niveau devra obligatoirement finir un cross sans pénalité aux obstacles dans le niveau inférieur avant de pouvoir concourir à nouveau dans le niveau où la deuxième monte dangereuse est survenue. Dans le cas contraire, il sera disqualifié. Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve d'un niveau inférieur dans une même division, ces mesures ne s'appliquent pas.

Les experts peuvent être sollicités si besoin pour la validation ou le retrait d'un obstacle, pour participer aux échanges avec les officiels sur la nécessité de baisser les vitesses (10 à 50 m/min) lorsque le sol est dégradé ou les conditions climatiques difficiles.

Ci-dessous la liste des Alerteurs FFE, cette liste est évolutive :

Tous les Cadres Techniques de la FFE, et

BONNET Dominique	MARTEAU Charles
BOUSQUET Laurent	MERCIER Camille
BOYER Laurent	NAULIN François
CHOMBART Mathieu	PORTEJOIE Mathis
DE CUSSAC Véronique	RENEAUX Nathalie
DECRIION Agnès	RICHERT Michel
DULCY Jacques	RINALDI Brigitte
EURIAT Jean-Pierre	SAINTEMARIE Fabrice
FORABOSCO Pascal	SAINTEMARIE Marie Gaëlle
FORTENBACH BIBARD Sylvie	SCHNECKENBERGER Gregory
GONZALEZ Lionel	SIERIES Lisa
LACLAU Jérôme	SOULLEZ Geoffroy
LE PAPE Antoine	THILLARD Eugénie
LEPRETRE Léa	VINCENT Laurène